

EXTRAIT DE REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.



Séance du 26 Novembre 2024

Le 26 Novembre 2024 à 17h02, le conseil d'administration de la commune de « Saint-Étienne » légalement convoqué le mardi 19 Novembre 2024, s'est réuni au 1 rue Attaché aux bœufs sous la vice-présidence de Monsieur Frédéric DURAND-Adjoint délégué à la solidarité.

Nombre de membres :

- En exercice : 17
- Présents : 12
- Votants : 14

Secrétaire de séance : Mme Fabienne THIVILLIER

Délibération n°05

Objet : Budget annexe Portage de repas - Décision Modificative n°3 - approbation

Étaient présents :

M. Frédéric DURAND (Vice-Président), M. Jean-Pierre KOTCHIAN, Mme Catherine ZADRA, Mme Christel PFISTER, M. Daniel BOURDELIN, M. Charles-Henri SCHMIDT, M. Jacques DREVON, Mme Marie-France LIVEBARDON, Mme Huguette GUILHOT, M. Philippe CESANA, M. Charles DALLARA, M. Thierry NITCHEU (visio).

Avait donné pouvoir :

M. Gaël PERDRIAU (Président) ayant donné pouvoir à M. Frédéric DURAND (Vice-Président), Mme Nicole AUBOURDY ayant donné pouvoir Mme Catherine ZADRA.

Absents / Excusés :

Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Henry DUPOIZAT, M. Jean GOYET.


Vu

- Le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment son article R 123-20 ;
- L'instruction du plan comptable M57 (communes et établissements publics) ;
- Le budget Primitif Annexe Portage de repas du CCAS voté au Conseil d'Administration du 26 mars 2024 (délibération N°5) ;
- La Décision Modificative N°1 du budget annexe portage de repas CCAS voté au Conseil d'Administration du 25 juin 2024 (délibération N°6),
- La Décision Modificative N°2 du budget annexe portage de repas CCAS voté au Conseil d'Administration du 1 octobre 2024 (délibération N°7).

Considérant

1. **Budget Annexe du Portage de Repas – Complément de subvention d'équilibre**

Il s'agit d'inscrire budgétairement une modification du portage de repas qui prend en compte un complément de subvention de 12 000,00€, justifié par des recettes plus faibles que celles prévues au BP2024.

Sens	Chapitre ou ligne budgétaire	Compte	Libellé du 	Montant
Dépenses				
Total Dépenses				
Recettes	70	7066	Redevances et droits des services à caractère social	- 12 000.00
	74	74748	Autres communes (Participation commune subvention d'équilibre)	12 000.00
Total Recettes				0

L'Assemblée Délibérante approuve la décision modificative n° 3 - Budget Annexe Portage de Repas.

Vote à main levée : nombre de voix : - POUR : 14
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

Détail des votes :

- Pour : M. Frédéric DURAND (Vice-Président), M. Jean-Pierre KOTCHIAN, Mme Catherine ZADRA, Mme Christel PFISTER, M. Daniel BOURDELIN, M. Charles-Henri SCHMIDT, M. Jacques DREVON, Mme Marie-France LIVEBARDON, Mme Huguette GUILHOT, M. Philippe CESANA, M. Charles DALLARA, M. Thierry NITCHEU (visio), M. Gaël PERDRIAU (Président) ayant donné pouvoir à M. Frédéric DURAND (Vice-Président), Mme Nicole AUBOURDY ayant donné pouvoir Mme Catherine ZADRA.

- Abstention :
- Contre :

Publiée le :

Transmise au Représentant de l'Etat le :

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif, de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet de la collectivité et sa transmission aux services de l'Etat (article R.421-1 du Code de Justice administrative).

Fait et délibéré en séance le 26 Novembre 2024

**Pour le Président et par délégation
Le Vice-Président du C.C.A.S.**

Frédéric DURAND 

La secrétaire de séance,

Fabienne THIVILLIER 